

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

Un déni de démocratie ?

Claude Polin , le vendredi 28 juin 2013

La récente controverse française sur le « mariage » des homosexuels a, sans qu'il en ait été prise pleine conscience, fait surgir un débat d'une tout autre nature que simplement politique, en dépit des efforts déployés par les principaux protagonistes, y compris dans l'opposition, pour lui conserver cette unique dimension. Ils n'ont pu faire qu'il ne revête dans les consciences, de manière plus ou moins explicite, une dimension proprement métaphysique et spirituelle. En organisant, et en réussissant d'ailleurs, des manifestations d'une ampleur rarement atteinte, ses promoteurs avaient évidemment en vue de faire apparaître que la masse des citoyens ne voulait pas de cette loi. Pour prendre le vocabulaire démocratique, il s'agissait de montrer qu'en occupant les rues le vrai peuple faisait connaître sa vraie volonté, se prononçait contre celle de ses représentants et ne leur donnait d'autre choix que de se soumettre ou se démettre à peine de n'apparaître plus que comme une minorité fallacieusement majoritaire et donc tyrannique. Il s'agissait en somme de dire qu'on avait affaire à un déni de démocratie. Je crois au contraire que ce n'est pas la démocratie qui a été bafouée, mais tout autre chose.

1

Considérons l'accusation principale : les représentants du peuple se moquent de la volonté du peuple souverain.

On conviendra que pour que l'accusation porte, il faut au moins deux choses : d'une part que la volonté du peuple puisse être représentée, et de l'autre que l'on puisse démontrer ce qu'est cette volonté.

Quant au premier point, il convient de rappeler qu'en bonne logique démocratique, un représentant du peuple ne saurait être le représentant d'une section géographique, d'une profession, d'une catégorie sociale, comme c'était le cas sous l'Ancien Régime, il ne peut être le représentant que du Peuple et de sa volonté une et indivisible. Dès l'instant qu'en démocratie le seul souverain légitime est une pure et simple volonté, celle du peuple, une, indivisible et souveraine, c'est-à-dire réputée n'avoir d'autre loi que son bon plaisir, aucun citoyen ne peut vouloir à la place du peuple, aucune volonté particulière ne peut se targuer d'incarner la volonté générale, sauf pour s'en faire l'exécuteur momentané. Dès l'instant qu'il déborde de ce rôle étroit, tout représentant peut être considéré comme confisquant la volonté du peuple et sa souveraineté : c'est la démocratie représentative qu'il faut condamner. C'est ce que disait Rousseau quand il disait inaliénable la volonté du peuple. Mais on ne sait pas qu'il y ait eu beaucoup de manifestants, et encore moins de leaders de l'opposition à réclamer l'abolition de la démocratie représentative.

Que si maintenant le peuple juge quasi unanimement impossible d'être en permanence réuni pour manifester sa volonté d'instant en instant, et qu'en pratique il lui apparaisse nécessaire, en

particulier s'il est constitué de millions d'hommes, de se donner des représentants, alors de deux choses l'une.

Ou bien il est condamné à faire comme si ce qui est en réalité une usurpation de sa volonté en était l'expression véritable, c'est-à-dire à avaliser la fiction d'une identité entre sa volonté et celle de ses représentants. Mais alors le peuple ne saurait se plaindre du despotisme de ceux auxquels il a de son plein gré confié son autorité, au moins jusqu'au terme de la période que lui-même a fixée comme durée d'exercice légitime du pouvoir qu'il a délégué.

Ou bien le peuple accepte la fiction mais exige que ses représentants se plient aux évolutions de sa volonté. Alors la question devient : à partir de quand est-il clair que ses représentants trahissent sa volonté, ou si l'on préfère comment prouver que cette volonté a changé ? La seule manière de sortir de ce cercle vicieux serait de convoquer le peuple en permanence, solution irréaliste dont l'impossibilité pratique a suscité l'apparition du système représentatif.

Les affrontements récents se sont trompés de cible. Il eût fallu ne pas hésiter à dire : toute démocratie représentative est une tyrannie en puissance, le peuple, étant souverain, doit délibérer de tout en permanence par lui-même. Et si ce n'est pas possible, c'est que la démocratie est impraticable.

2

On rétorquera alors que tous les représentants du peuple ne trahissent pas sa volonté, mais seulement certains, en l'occurrence les socialistes, qui s'arrogent un pouvoir qu'ils ne tiennent plus du peuple, cependant que l'opposition peut seule s'en réclamer désormais. Il ne s'agit pas de dénoncer la démocratie représentative, mais seulement des usurpateurs.

L'argument n'est évidemment valable que si l'on peut démontrer l'usurpation, ce qui revient à affirmer la deuxième chose, c'est-à-dire qu'on connaît vraiment la volonté du peuple. Or, même en admettant que toutes les conditions sont réunies pour qu'une consultation des citoyens révèle effectivement la volonté de chacun, de deux choses l'une.

Ou bien les citoyens apparaissent unanimes, sans qu'une seule voix s'élève contre les autres : alors, quoi qu'on pense d'autre part de ce que peut vouloir le peuple, qui peut vouloir n'importe quoi puisqu'il est souverain, on peut dire que le peuple exprime sa volonté, puisqu'il n'en a qu'une.

Ou bien il n'y a pas unanimité, ce qui est le cas le plus fréquent – on peut même penser que c'est le seul cas plausible : comment deux citoyens pourraient-ils être durablement du même avis, quand la démocratie proclame le droit de chacun à être souverain juge de tout et par là-même qu'il n'existe aucune norme objective susceptible de s'imposer à l'arbitraire des subjectivités. Dès lors l'idée même que le peuple a une volonté est ridicule et même absurde, parce que la notion même de peuple est creuse : le peuple n'a pas une volonté, mais au moins plusieurs, sinon une infinité de volontés. On disait volontiers autrefois, quand il était moins nombreux : le peuple français est divisé en quarante-cinq millions de citoyens.

On dira alors qu'il n'est pas besoin d'unanimité et qu'il est légitime de considérer que la voix du peuple s'exprime par celle de la majorité des citoyens. Rousseau lui-même l'avait admis. Deux remarques s'imposent néanmoins.

D'abord les faits prouvent qu'une majorité n'en est jamais vraiment une : il est constant que les abstentions, les votes blancs ou nuls ramènent le nombre des suffrages exprimés à environ soixante pour cent de son total virtuel, de sorte qu'une majorité est constituée d'au mieux un tiers du corps électoral.

Mais revenons au principe. Quand bien même la moitié effective des électeurs, plus un se prononcerait pour ou contre une proposition quelconque, cela signifie en tout état de cause qu'un peuple se réduit à la majorité de ses membres, que la majorité est le seul peuple dont la volonté compte, tandis que celle de la minorité peut être ignorée, et ainsi qu'il n'y a pas plus de volonté du

peuple qu'il n'y a de beurre en broche. Les Jacobins l'avaient fort bien compris qui résolurent d'incarner sans contestation possible la volonté du peuple en éliminant physiquement leurs adversaires : ils furent le peuple parce qu'ils cherchèrent à guillotiner tous ceux qui n'étaient pas Jacobins.

Cependant, s'il n'existe ni peuple, ni volonté du peuple, alors la démocratie elle-même est un vain mot. Il ne reste donc, si l'on veut en sauver les apparences, qu'à faire d'un commun accord comme si le peuple existait, comme si la volonté de tous pouvait être représentée par la moitié du tout plus une unité, tout en se réservant par là même de pouvoir toujours accuser ceux qui sont actuellement aux affaires de trahir le peuple. Il ne reste qu'à consentir à la fiction de l'existence d'un peuple souverain et à la fiction de sa représentation par une majorité seulement, sans jamais cesser de pouvoir dénoncer cette majorité comme fallacieuse. Or c'est exactement ce qui se passe aujourd'hui, pour le plus grand profit, en particulier, des politiciens qui ne cessent de jouer aux chaises musicales.

Naturellement il serait infiniment plus simple et plus vrai de dénoncer la fiction et de voir simplement dans la démocratie une tyrannie parce qu'une partie des citoyens impose sa volonté aux autres, mais une tyrannie d'un genre nouveau parce que ceux qui gouvernent, quels qu'ils soient, ne cessent, avec la complicité silencieuse du grand nombre flatté d'être tenu pour souverain, de proclamer tenir leur pouvoir de tous, bien qu'ils sachent ne le tenir que de quelques-uns. Il serait plus honnête de reconnaître que la démocratie ne cesse d'inciter à la guerre civile, parce que l'arbitre censé résoudre les différends a autant de visages qu'il y a de parties en présence.

En un mot en démocratie ou bien il y a unanimité, et le peuple, quoi qu'on pense d'autre part de ce qu'il peut faire, en tout cas n'est pas un simple fantôme. Ou bien il n'y a pas unanimité, comme c'est constamment le cas, et la logique veut que la seule raison qui puisse régner en démocratie soit celle du plus fort, c'est-à-dire celle du parti qui a le mieux su se faire passer pour le peuple. Rousseau lui-même avait prévenu : « Plus les délibérations sont importantes et graves, plus l'avis qui l'emporte doit approcher de l'unanimité ».

Ainsi il apparaît d'une deuxième manière que la protestation contre l'inversion de l'institution du « mariage » n'a aucun fondement démocratique.

3

Au demeurant, comment pourrait-on, en régime démocratique, élever une protestation démocratique contre la démocratie ? Car c'est bien de cela qu'il s'agit. La nature de la démocratie, est-il besoin de le répéter, est d'être un régime où « chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant » : dixit Jean-Jacques Rousseau, le saint Paul de la démocratie. Or il est immédiatement apparent qu'aux yeux de tout homme professant le dogme démocratique, et indépendamment de tout autre mobile plus ou moins sordide, le « mariage » tel qu'il avait été jusqu'ici compris, constitue une limite évidente à la liberté absolue de l'individu et à ses droits, une atteinte aux droits de tout homme : les promoteurs de la nouvelle législation l'ont bien compris, qui ont instinctivement évoqué le caractère restrictif de l'institution traditionnelle, et l'outrage à la liberté dont devrait jouir tout citoyen d'épouser son pot de fleur ou son chien, si l'envie lui en prend. Nul doute que la protestation ait été, volens nolens, animée d'un esprit qu'un démocrate conséquent ne peut pas ne pas considérer comme réactionnaire.

4

Et c'est pourquoi ces manifestations sont tout autre chose que l'écume des vagues, et signifient tout autre chose que ce qu'auraient voulu qu'elles signifient les politiciens qui ont pris le train en marche et s'en sont voulu les conducteurs. Ils ont fait dire aux foules qui défilaient qu'il fallait que

le gouvernement et ses séides se soumettent ou se démettent, parce que le peuple était en réalité derrière une opposition parlementaire exprimant sa véritable volonté. Ils auraient voulu que le débat fût circonscrit dans les limites de la logique démocratique : de quelque bord qu'ils fussent, il fallait que le peuple fût un être qu'on pouvait invoquer comme hier on invoquait Dieu, que sa volonté s'incarnât dans celle d'une partie des citoyens sous prétexte qu'elle se disait majoritaire et que sa souveraineté fût incontestable et incontestée – la seule question en suspens étant de savoir qui pouvait prétendre à la détenir en son nom.

Mais pour un très grand nombre de ceux qui ont défilé dans les rues de la France, il est clair que la question était tout autre. Elle n'était pas de montrer que le plus grand nombre condamnait le projet de « mariage » des homosexuels, mais tout simplement d'affirmer qu'il était, indépendamment de toute considération de ce que pouvait vouloir le peuple, tout simplement mauvais en soi qu'un enfant n'eût pas deux parents de sexe différent, qu'il était au contraire bon en soi qu'il eût un père et une mère, et qu'en somme la chose n'était pas ouverte à discussion.

Ainsi il est apparu que la véritable question n'était pas de savoir qui, quels hommes ou quels partis, quelle majorité réelle ou artificielle pouvaient plus légitimement que d'autres parler au nom du peuple, non plus que de savoir quel pouvait être le résultat d'un référendum ou de nouvelles élections. La véritable question est apparue consister tout simplement en celle-ci : même en supposant que le peuple existe, même en admettant que le peuple puisse être consulté en certaines matières, le peuple a-t-il néanmoins une quelconque compétence pour trancher de tout et de n'importe quoi, et singulièrement pour définir l'institution du « mariage » ? La véritable question est apparue être – horresco referens – de savoir si le peuple est habilité à disposer de la souveraineté dont tout démocrate veut en principe qu'il soit investi.

Et l'on perçoit alors que cette question repose elle-même sur une autre qu'elle dissimule, et qui n'est plus seulement politique mais aussi métaphysique ou spirituelle. Il ne s'agit pas en effet de savoir seulement si la volonté d'un peuple peut être souveraine, il s'agit de savoir si des hommes peuvent l'être, c'est-à-dire sont fondés à s'attribuer avec tous les droits dont ils peuvent rêver une liberté sans autre limite qu'elle-même, et un pouvoir que, avant l'avènement de la démocratie, on avait pendant des siècles considéré comme ne relevant pas de la compétence des hommes : que les uns aient appelé nature éternelle des choses ou produit de la volonté divine, ce qu'il était inconcevable qu'il fût du ressort de la volonté ou du calcul des hommes, l'idée était toujours la même, et elle était que les hommes n'étaient pas des dieux, idée qui est au principe de tout ce que certains dénoncent aujourd'hui sous le nom générique de fascisme.

A l'occasion de la légalisation d'une union qu'on avait jusqu'alors toujours déclaré contre nature, on s'aperçoit donc que, en s'attribuant une liberté souveraine, et en tenant la démocratie pour seul régime politique convenant à la nature d'un souverain, tous ceux qui d'une manière ou d'une autre avalisent le régime démocratique se trouvent défendre, lucidement ou non, volontairement ou non, un régime qui s'affranchit par principe non seulement de toute nature des choses en général et des hommes en particulier, un régime qui a pour règle ultime de ne rien respecter, même pas les instincts les plus élémentaires des hommes et qui finit en somme par affirmer que l'homme n'est jamais plus homme qu'en se comportant en animal dénaturé.

Ainsi l'on voit surgir la véritable question qui est demeurée dans l'ombre jusqu'à aujourd'hui peut-être, mais qui était comme en filigrane sur les banderoles des manifestants, et qu'il va désormais être bien difficile d'ignorer complètement : celle de la légitimité d'un régime qui reconnaît aux hommes le droit de faire ce que Dieu même n'aurait pu faire sans nier sa propre nature.

On comprend l'effroi de la classe politique, les réticences des parlementaires qui se voulaient dans l'opposition, le retrait final des meneurs qui avaient cru pouvoir détourner à leur profit des croyances séculaires. Ce n'est pas seulement le « mariage » des homosexuels qui apparaît être en cause, mais une démocratie qui ne peut plus cacher que sous ses dehors séduisants se dissimule la

conviction terrifiante qu'aux hommes tout est permis (ce qui en pratique revient à dire : à ceux qui ont réussi à accaparer le pouvoir sur tous). Nous assistons là à l'épiphanie de la démocratie, qui a enfin clairement franchi la ligne du sang en deçà de laquelle il n'est de pouvoir légitime que de Dieu, et au-delà de laquelle il n'y a que la tyrannie de l'homme sur l'homme et le despotisme de la volonté arbitraire et nullement désintéressée des plus décidés, des plus énergiques, en un mot des plus forts.

Si tant est que par delà les slogans politiques et les formules maladroitement, les foules qui défilaient aient invoqué, sans même prendre pleine conscience de l'idée qu'elles véhiculaient, non pas seulement les droits de l'enfant mais une nature des choses, une nature que diffusément elles proclamaient éternelle et sacrée, alors, en protestant de l'arbitraire de ceux qui voulaient la violer, elles protestaient sans le savoir et même probablement dans bien des cas sans le vouloir contre un régime qui permettait qu'on la viole, contre une constitution de la société qui la livrait à l'arbitraire des volontés humaines et aux caprices d'un vote. A entendre d'un peu loin leurs cris et leurs chants, on eût dit qu'elles scandaient : entre la nature (ou Dieu) et la démocratie, ou entre la démocratie et une liberté qui ne soit pas folie suicidaire, il faut choisir.

Le vendredi 28 juin 2013 à 00:27 . Classé dans [Numéro 120](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.